



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail – Justice – Solidarité
.....

***INSTITUTION NATIONALE INDEPENDANTE
DES DROITS HUMAINS***

COMMUNIQUE :

L’Institution Nationale Indépendante Droits des Humains (INIDH) constate avec tristesse la menace de fermeture qui pèse sur certains medias privés du fait de leur incapacité à s’acquitter des dettes liées aux redevances de l’Etat.

Il me plait de rappeler que la Guinée, dans sa quête de démocratie a connu un parcours atypique, jonché de violences d’Etat, ayant occasionné de graves violations de droits humains et des fractures sociales qui handicapent son développement économique, social et politique.

Il apparait clairement que la marche de la Guinée doit tenir compte de cette particularité en nous incitant à développer des solutions adaptées à notre contexte et fondées sur les expériences et les bonnes pratiques qui existent ailleurs.

La presse guinéenne a joué et continue de jouer un rôle remarquable dans la promotion de la démocratie et des droits humains en Guinée; il est donc totalement contre-productif qu’elle soit menacée de la sorte quelle que soit la pertinence des raisons, même légales.

Remarque :

- Les médias privés ont le devoir absolu de s'acquitter des redevances dues à l'Etat conformément à la loi ;
- L'Etat a commis une erreur en laissant les medias accumuler les dettes au point de se retrouver dans l'incapacité de s'en acquitter ;
- La consolidation des acquis de notre jeune démocratie à travers la promotion de la liberté d'expression et de presse nous commande de concilier l'obligation pour les medias de se conformer à la loi et la nécessité de favoriser l'existence de médias privés en quantité et en qualité suffisantes pour couvrir les besoins nationaux en la matière, à la satisfaction des populations dans toutes leurs diversités.

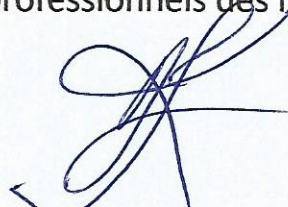
L'Institution Nationale Indépendante Droits des Humains (INIDH) formule les recommandations suivantes :

1- Au Président de la République et au gouvernement, de :

- Tout mettre en œuvre pour éviter la fermeture de médias privés et permettre la réouverture de ceux qui le sont déjà ;
- Réduire le montant des subventions afin de les ajuster aux capacités de mobilisation des ressources des medias privés ;
- Trouver les moyens d'aider les medias privés à s'acquitter des redevances par le bais de services marchands rendus à l'Etat : participation à la sensibilisation des populations pour des questions d'intérêt public à travers des spots publicitaires et autres activités de communication, etc... ;
- Accroitre la subvention accordée aux médias afin de contribuer à leur professionnalisation ;
- Accroitre les moyens des medias d'Etat afin de les rendre plus compétitifs ;
- Exiger des patrons de presse l'établissement de contrat de travail pour leurs employés et des efforts constants dans le domaine de la formation en vue de la qualification et de la professionnalisation de leurs employés.

2- Aux responsables de médias privés :

- De se conformer aux lois et règlements en vigueur
- De fournir des efforts en faveur de la formation de leurs employés ;
- D'établir des contrats formels de travail afin de lutter contre la précarité et la peur de l'avenir qui hantent les professionnels des médias.



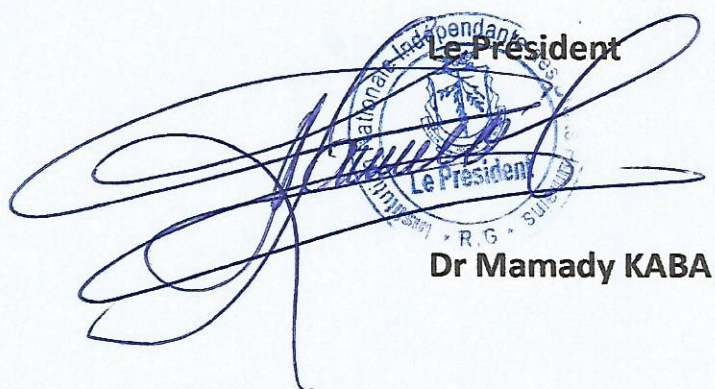
3- A la Haute Autorité de la Communication (HAC):

- De faciliter les procédures de création et de régularisation de médias privés.

4- A la Communauté Internationale:

- De soutenir l'Etat et le gouvernement dans leurs efforts pour :
 - Effacer les dettes liées au non-paiement des redevances dues par les médias à l'Etat ;
 - Mettre en place des mécanismes simples et accessibles pouvant aider les médias à demeurer conformes aux lois de l'Etat dans le respect de leur totale indépendance ;
- De soutenir les médias en leur apportant les appuis techniques et financiers pouvant favoriser leur développement et les meilleures opportunités d'indépendance et d'efficacité.

Que Dieu bénisse la Guinée



Le Président
Le Président
Dr Mamady KABA